



Université Montesquieu-Bordeaux IV

Forum Montesquieu Droit et Justice

Vu les statuts modifiés de l'Université Montesquieu Bordeaux IV du 6 février 2012 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Montesquieu Bordeaux IV modifié le 3 décembre 2012 ;
Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre des appels à projets initiatives d'excellence du 7 juin 2012 ;
Vu l'arrêté attributif d'aide dans le cadre du volet « performance du transfert des savoirs » de l'IdEx-Bordeaux du 16 juillet 2012 ;

Article 1. Dispositions générales

Le Forum Montesquieu Droit et Justice est un centre de ressources et d'expertise qui œuvre au développement et à la valorisation de la recherche et de la formation en Droit et en Science politique au sein de l'Université de Bordeaux.

Il réunit l'ensemble des enseignants-chercheurs et des chercheurs rattachés à la Faculté de Droit et Science politique.

Il siège au Pôle juridique et judiciaire, situé 35, Place Pey-Berland à Bordeaux.

Article 2. Missions

Le Forum Montesquieu Droit et Justice joue un rôle de catalyseur pour renforcer l'interdisciplinarité de la recherche, et participer à l'amélioration des formations dispensées, de la licence au doctorat.

Il développe des relations avec les Universités étrangères, le monde socioprofessionnel et favorise l'accès au droit du grand public. Il contribue au rayonnement de la Faculté de Droit et de Science politique et s'engage dans une démarche de responsabilité sociétale de l'Université.

Il a vocation à autofinancer ses activités en générant à moyen terme des ressources financières nouvelles par le développement d'activités de recherche, d'expertise et de formation.

Article 3. Structuration interne

Le Forum Montesquieu Droit et Justice est composé de trois pôles thématiques :

- Le Labo Montesquieu,
- Le Club Montesquieu
- La Maison Montesquieu.

Article 4. Missions du Labo Montesquieu

Le Labo Montesquieu a pour mission de dynamiser la recherche en droit et en science politique, notamment par la détermination de thématiques émergentes et le développement de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité.

Il fédère la recherche en Droit et en Science politique, permettant d'obtenir des financements complémentaires en répondant aux appels d'offre tant des organismes publics nationaux et internationaux, que des organismes privés.

Il soutient des projets qui associent au moins trois unités de recherche de la Faculté de Droit et de Science politique et assure leur gestion administrative et financière.

Il développe et soutient des revues électroniques en français ou en anglais.



Article 5. Missions du Club Montesquieu

Le Club Montesquieu a pour mission de fournir des services juridiques d'expertise et de formation professionnelle tant aux organismes publics nationaux et internationaux, qu'aux organismes privés.

Article 6. Missions de la Maison Montesquieu

La Maison Montesquieu a pour mission d'assurer la diffusion et la valorisation des savoirs enseignés à la Faculté de Droit et Science politique.

Elle promeut l'enseignement du Droit et de la Science politique en langues étrangères, par l'organisation d'Universités d'été et de formations à distance.

Elle met en place une Clinique universitaire du Droit qui offre un accès gratuit à des prestations d'information et d'orientation juridique par l'implication des étudiants encadrés par les enseignants-chercheurs et les chercheurs.

Elle organise des conférences à destination du grand public (les « dialogues Montesquieu »), notamment sur la dimension juridique de l'actualité.

Article 7. Organes du Forum Montesquieu

Le Forum Montesquieu Droit et Justice est composé d'un comité de pilotage, d'un(e) coordonnateur (trice) et d'un conseil scientifique. Le Labo, la Maison et le Club sont animés chacun par un conseil d'orientation.

Article 8. Le Comité de pilotage.

Le Comité de pilotage est composé de six membres :

- Le/la Doyen(ne) de la Faculté de Droit et de Science politique,
- Le/la représentant(e) du Conseil de gestion de l'IDEX,
- Le/la représentant(e) des directeurs (/trices) des unités de recherche,
- Le/la Vice-Doyen(ne) de la Faculté de Droit et de Science politique, chargé(e) du « Forum Montesquieu Droit et Justice »,
- Deux enseignant(e)s-chercheurs(es) ou chercheurs(es), un(e) professeur ou assimilé(e), un(e) maître de conférences ou assimilé(e) désigné(e) par le Conseil de la Faculté de Droit et de Science politique pour une durée de cinq ans.

Le Comité de pilotage met en œuvre le programme d'action défini par le Conseil scientifique et les décisions prises par les Conseils d'orientation du Labo, du Club et de la Maison dont il coordonne l'activité.

Article 9. Le/la coordonnateur /(trice)

Le/la coordonnateur /(trice) est proposé(e) par le Comité de pilotage en son sein. Son mandat est d'une durée de cinq ans. Il est renouvelable une fois.

Le/la coordonnateur /(trice) est chargé(e) de l'exécution des différents projets du Forum Montesquieu. Il/elle est nommé(e) par arrêté du (/de la) Président(e) de l'université.

Article 10. Le Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est composé :

- des membres du Comité de pilotage,



- des directeurs des unités de recherches rattachées à la Faculté de Droit et de Science politique ou leur représentant(e),
- du/de la directeur /(trice) de l'école doctorale « Droit et de Science politique »,
- du/de la directeur /(trice) de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine,
- du/de la Doyen(ne) de la Faculté de Droit de Laval ou son/sa représentant(e),
- de quatre enseignant(e)s-chercheurs(es) ou chercheurs(es) en sciences humaines et sociales désigné(e)s par le Comité de pilotage,
- d'un(e) enseignant(e)-chercheur (se) ou un(e) chercheur (se) d'une université étrangère désigné(e) par le Comité de pilotage,
- du/de la Premièr(e)Président(e) de la Cour d'appel de Bordeaux ou son/sa représentant(e),
- du/de la Président(e) de la Cour administrative d'appel de Bordeaux,
- du/de la directeur (trice) de l'École nationale de la magistrature ou son/sa représentant(e),
- du/de la bâtonnier(e) de l'ordre des avocats au Barreau de Bordeaux ou son/sa représentant(e),
- du/de la Président(e) de la chambre des notaires ou de son/sa représentant(e).

Le conseil scientifique se prononce sur la politique générale du Forum Montesquieu. Il débat des orientations scientifiques et des projets engageant le Forum Montesquieu. Il définit le programme d'action dont le Comité de pilotage assure la coordination. Il se réunit au moins une fois par an sur convocation du Comité de pilotage.

Article 11. Le Conseil d'orientation du Labo

Le Conseil d'orientation du Labo est composé des directeurs des unités de recherches rattachées à la Faculté de Droit et de Science politique ou leur représentant(e) et des membres du comité de pilotage.

Il décide des différentes actions de recherche menées par le Labo dans le cadre du programme d'action arrêté par le Conseil scientifique.

Article 12. Le Conseil d'orientation du Club

Le Conseil d'orientation du Club est composé des directeurs de Master professionnels ou leur représentant(e), du/de la directeur (/trice) de l'IEJ, du directeur (/trice) de l'institut du travail, des directeurs (/trices) des instituts rattachés à la Faculté de Droit et de Science politique, et des membres du comité de pilotage.

Il décide des différentes actions d'expertises et de formation menées par le Club dans le cadre du programme d'action arrêté par le Conseil scientifique.

Article 13. Le Conseil d'orientation de la Maison

Le Conseil d'orientation de la Maison est composé des responsables de l'Université d'été, des responsables de la Clinique universitaire du Droit, du/de la directeur (/trice) de l'IEJ, des membres du comité de pilotage, et des responsables des « dialogues Montesquieu » désignés par le Conseil de la Faculté de Droit de Science politique sur proposition du Comité de pilotage.

Il décide des différentes actions menées par la Maison dans le cadre du programme d'action arrêté par le Conseil scientifique.

Article 14. Révision des statuts

La révision des statuts est proposée par le Comité de pilotage. Elle est décidée par le Conseil d'administration de l'Université après un avis du Conseil de la Faculté de Droit et de Science politique.